

# RÈGLEMENT 10 Bornes d'ATTIGNY :

## 1. Description :

Le FJEP Attigny Course à pied organise le dimanche 2 juillet 2017 les 10 Bornes d'ATTIGNY (08130).

**Distance :** 10 km mesuré officiellement. Le circuit est entièrement fermé à la circulation. Cette épreuve est chronométrée.

**Trophée départemental.** Épreuve ouverte à partir de la catégorie Cadet (année 2001).

**Horaire :** départ de l'épreuve : 15H30. Inscription possible sur place.

**Le retrait des dossards** s'effectuera à la salle des Fêtes d'Attigny, rue Louis le Débonnaire, à partir de 12h.

**Lieu Départ / Arrivée :** salle des fêtes, rue Louis le Débonnaire

**Résultats / tirage au sort :** 17h30

**Course jeunes** de 3 km : ouvert aux benjamins (2004/2005) et Minimes (2002/2003). Le départ est donné à 15h30, en même temps que la course adultes ; emprunteront la même 1ère boucle. Lot à chaque participant. Un classement sera établi pour les benjamins et les minimes.

## 2. Inscriptions / conditions d'admission

### Droits d'engagement :

9 euros avant le 1<sup>er</sup> juillet / 11 euros sur place

### Procédure d'inscription :

Les inscriptions peuvent se faire par courrier, mail, téléphone ou sur place.

Remplir le bulletin d'inscription sur le site [www.fjepattigny.org](http://www.fjepattigny.org)

Courrier : Claude CHENOT, 35 rue Thiers, 08300 RETHEL

Mail : [claud.chenot@orange.fr](mailto:claud.chenot@orange.fr) , Téléphone : Claude CHENOT : 03.24.38.16.00 / 06.86.86.08.98

### Conditions :

Chaque participant devra IMPÉRATIVEMENT présenter :

- La licence **FFA, UFOLEP ou FFTri** pour les coureurs licenciés

ou - **Un certificat médical de moins d'un an comportant la mention «non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition»** pour les coureurs non licenciés FFA, UFOLEP ou FFTri.

L'organisateur conservera le certificat médical.

## 3. Dossards :

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des Fêtes d'Attigny à partir de 12h.

Le dossard devra être porté devant et ne devra pas être plié.

## 4. Parcours / Ravitaillement

1 moyenne boucle + 2 grandes boucles : 10 km.

Deux ravitaillements et un épongement par tour.

## 5. Assistance :

Aucune aide extérieure n'est autorisée / Accompagnement en vélo interdit (hormis le vélo balai)

## 6. Environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains. Ne pas jeter de déchets sur le parcours.

## 7. Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance à titre individuel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de vols dont les concurrents pourraient être victimes lors de leur participation à cette épreuve.

## 8. Après-course et Récompenses

La remise des prix se fera à partir de 17h30 à la salle d'Attigny.

1<sup>er</sup> : .....80€

2<sup>ème</sup> : .....65€

3<sup>ème</sup> : .....50€

4<sup>ème</sup> : .....35€

5<sup>ème</sup> : .....20€

**Primes aux records : 50€, M. : 32'19" F. : 39'46"**

Un coffret de bière ARDWEN à la prise du dossard + Tirage au sort après remise des prix : 1000 euros de lots (présence obligatoire).

Vin d'honneur à l'issue des résultats.

## 10. Droit à l'image et protection de la vie personnelle :

- Droit à l'image : les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

- Protection de la vie personnelle : l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le

cas échéant la FFA à l'adresse [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)